

**Projet d'Arrêté - Conseil du 20/03/2023**

Objet : Culture.- Subsidés spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 11.500,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsidés spécifiques pour un montant de 11.500,00 EUR réparti comme suit à l'attention des associations suivantes:

- 1) 2.500,00 EUR à l'asbl Halolalune Production pour la « Semaine du Son » 2023;
- 2) 1.000,00 EUR à l'asbl Organum Novum pour son fonctionnement;
- 3) 4.000,00 EUR à l'asbl Marcel pour le Festival « Offscreen » 2023;
- 4) 2.500,00 EUR à l'asbl L'ensemble Orchestral Européen pour le Festival "Les rendez-vous musicaux de Saint-Jacques";
- 5) 1.500,00 EUR à l'asbl L'instrument du Musicien pour l'organisation d'un apéro concert des lauréats du fonds « L'instrument du Musicien » à la Bibliothèque Royale de Belgique.

Article 2 : La dépense sera engagée à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2023.

Annexes :

